Commune de BETTING

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 15

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 02 JUIN 2017

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2017

Adoption du procès verbal de la séance du 31 mars 2017, par les conseillers présents à cette réunion. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ajout d'un point supplémentaire relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

Au 15.04.2017

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 73 dont 50 hommes et 23 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 53 (\approx 73 %).

Au 15.05.2017

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 69 dont 48 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 47 (\approx 68 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} avril 2017, un solde créditeur de 1 602 048,01 €. La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} mai 2017, un solde créditeur de 1 625 341,60 €. La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} juin 2017, un solde créditeur de 1 627 987,21 €.

POINT 1: BILAN DE LA GESTION DU CENTRE SOCIOCULTUREL – année 2016

Mme Péric présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit : 2015 2016

	2013	2010
Coût électricité	1 383 €	1068 €
Coût gaz	79 €	55 €
Coût eau	388 €	274 €
Coût fuel	1 572 €	960 €
Coût téléphone	106 €	180 €
Frais de nettoyage	1 100 €	1 331 €
Produits d'entretien	366€	772 €
Services extérieurs	495 €	422 €
Poubelles	<u>1 065 €</u>	<u>1 140 €</u>
Dépenses totales	6 554 €	6 202 €
Recettes poubelles	950€	800€
Recettes location	<u>2 754 €</u>	<u>2 263 €</u>
Recettes totales	3 704 €	3 060 €
Résultat	- 2 850 €	- 3 142 €

POINT 2: BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA SALLE DE SPORT – année 2016

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2015	2016
Volume gaz	$4\ 146\ m^3$	4 732 m ³
Coût gaz	3 420 €	3 703 €
Coût électricité	1 310 €	1 453 €
Coût eau	187 €	233 €
Coût téléphone	215 €	216€
Frais de nettoyage	1 059 €	1 080 €
Produits d'entretien	387 €	414€
Entretien chaudière	140 €	140 €
Contrôle et sécurité	193 €	216€
Poubelles	<u>426 €</u>	<u>456 €</u>
Dépenses totales	7 337 €	7 911 €
Recettes	0€	0€
Dépenses réelles	7 337 €	7 911 €

POINT 3: MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Suite à la réforme du statut des fonctionnaires territoriaux prévue par les décrets n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2017 et n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégories C et B applicable au 1^{er} janvier 2017, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel de la mairie, afin de prendre en compte les réforme statutaires modifiant les dénominations des grades.

Le maire propose la suppression de plusieurs postes devenus caduques :

- un poste d'adjoint administratif à 35 heures et un poste de rédacteur à 35 heures, suite à des avancements de grade pour un même agent,
- un poste d'adjoint technique à 31 heures, à 27,60 heures, à 27 heures, à 30,25 heures, à 31,18 heures et à 34,27 heures, suite à des modifications de la durée hebdomadaire de travail sans saisine du comité paritaire, avec création d'un nouvel emploi similaire doté d'une durée hebdomadaire différente,
- un poste d'adjoint technique à 15 heures, à 13,60 heures, à 14 heures et à 12,17 heures, suite à des modifications de la durée hebdomadaire de travail sans saisine du comité paritaire, avec création d'un nouvel emploi similaire doté d'une durée hebdomadaire différente.

Tableau des effectifs

tif et durée hebdomadaire
1 poste à 35 heures
tif et durée hebdomadaire
1 poste à 35 heures
1 poste à 35 heures
1 poste à 35 heures
1 poste à 12,95 heures
1 poste à 9,55 heures

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la suppression des différents postes nommés ci-dessus et le tableau des emplois permanents de la commune actualisé.

POINT 4: MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le Maire informe le conseil municipal, que par délibération du 18 mai 2017, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a validé la modification de ses statuts.

Ainsi, en application de l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces statuts, à compter de leur notification. A défaut de réponse dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Cette modification des statuts a pour objectif de satisfaire aux nouvelles dispositions de la Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui redéfinit pour les communautés de communes, les groupes de compétences obligatoires, facultatives et optionnelles.

Les points essentiels qui ont été modifiés ou ajoutés sont les suivants :

- prise de compétence GEMAPI (Gestion des Eaux, Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations),
- prise de compétence « Création et gestion de maisons de services publics »,
- précisions plus avancées de certaines compétences (tourisme...),
- redéfinition des catégories de compétences (obligatoires, facultatives et optionnelles),
- actualisation globale au regard des lois et règlements en vigueur.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach.

POINT 5: CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE LES COMMUNES DE BENING LES SAINT AVOLD ET DE BETTING RELATIVE AUX DEPENSES DES ANIMATIONS ESTIVALES

Les animations estivales seront organisées en partenariat avec la commune de Béning Les Saint Avold durant les mois de juillet et août 2017.

Ces activités culturelles, sportives et conviviales ainsi que les sorties proposées sont destinées aux enfants des deux communes, âgés de 5 ans à 17 ans et seront encadrées par des membres des associations locales et les équipes municipales sur la base du bénévolat.

Le Maire propose au conseil municipal de reconduire la convention signée en 2015, qui définit les modalités financières de ce partenariat. Ainsi les frais nécessaires au bon fonctionnement des activités, sont pris en charge à part égale entre les deux communes.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte l'organisation d'animations estivales avec la commune de Béning Les Saint Avold,
- approuve la reconduction de la convention de partenariat financier pour 2017.

POINT 6: DIVERS

Remerciements

La Croix Rouge remercie le conseil municipal pour le versement de la subvention de 50 €.

Animations estivales

La réunion préparatoire des animations estivales s'est déroulée le 02 mai 2017.

Elections

Le tableau des assesseurs a été établi pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017, le scrutin sera ouvert de 8h à 18h.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BLAISE A. BRUN D. CHABOUSSIE P. COLETTI D.

FICK M. FLAUSS L. GUTHMULLER J. HAMAN J.

HELLE P. ICIEK V. JOCHUM F. LINET F.

PERIC M. SCHOULLER D.